

# La Jasette du Soutien

Mise en page - Jean-François Landry

Production - Exécutif du SSSDP

Année 2017-2018 — No 6 — Mai 2018

## Mot de la présidente

Seulement quelques semaines et nous pourrons profiter de ce moment de relaxation tant mérité. Nous connaissons très prochainement les dates des rencontres d'affectations pour le personnel du secteur général, moment de stress pour certains et de bonheurs pour d'autres.

Je vous invite à prendre connaissance des calendriers scolaire pour la prochaine année, ils sont sur le site de la commission scolaire. Différentes politiques de la commission scolaire ont subi des modifications au cours des dernières semaines ou en subiront d'ici la fin de l'année scolaire.

L'assemblée générale aura lieu le 16 mai 2018 à 19h00 à l'école Bois-et-Marées. Nous discuterons entre autres de plusieurs sujets que nous n'avons pas eu la chance de discuter lors des dernières assemblées et à la suite de la rencontre, nous inviterons le personnel du secteur général de demeurer avec nous et nous ferons la présentation de la consultation du plan d'effectif.

Solidairement,

*Isabelle Coulombe*, présidente du SSSDP

### Note importante concernant l'assemblée générale du 16 mai 2018 à 19h00 à l'école Bois-et-Marées

Tel que prévu au point 4.6 des statuts et règlements, l'exécutif peut opter pour tenir la réunion à un endroit situé entre Rimouski et Mont-Joli. Ce choix ne fait pas "perdre de tour" dans l'alternance. Comme la dernière assemblée tenue selon le principe d'alternance a eu lieu à Mont-Joli le 15 mars 2018, la prochaine qui aura lieu selon ce principe se tiendra à Rimouski.

## Capsule Convention collective

### Clause 5-6.04 — "La période de vacances"

*Texte par Isabelle Coulombe, présidente SSSDP*

Depuis quelques jours, nous avons vu apparaître dans nos pigeoniers notre feuille de choix de vacances. Celle-ci, même si nous la remplissons à chaque année, semble toujours aussi complexe.

- Section 1 : La commission scolaire inscrit dans cette section le nombre de jours de vacances auxquels vous avez droit.
- Section 2 : Elle a un lien avec vos journées de maladies que vous pouvez transférer en vacances. Cette section a des caractéristiques différentes en lien avec votre secteur d'emploi et le caractère de votre poste.
- Section 3 : Elle sert seulement à inscrire votre nouveau solde de jour de vacances en lien avec les modifications que vous avez pu faire dans la section 2.
- Section 4 : Dans certains secteurs des moments prédéfinis dans notre convention sont inscrits. Cette section fait l'effet de ces moments.
- Section 5 : si lors de vos semaines de vacances, nous retrouvons un ou des congés fériés, ceux-ci doivent être reporté à un moment que vous choisissez et pour lequel votre supérieur immédiat sera en accord.
- Dernière section - le calendrier scolaire: Vous venez inscrire les moments de vacances que vous avez choisi.

Voilà votre formulaire est prêt à être remis à votre supérieur immédiat pour qu'il appose sa signature. Je vous invite à vous en faire une copie car celle-ci peut vous être fort utile dans la prochaine année scolaire.

Bon choix de vacances :)

## À votre agenda

- 12 mai: Soirée de quilles
- 16 mai: **Assemblée générale et présentation du plan d'effectifs du Secteur Général à 19h00 à l'école Bois-et-Marées**
- **Tournée des établissements**
  - 1 mai (midi): CFRN
  - 1 mai (soir): Des Merisiers et Boijoli
  - 9 mai (midi): Élisabeth-Turgeon
  - 9 mai (soir): Du Rocher
  - 14 mai (midi): Centre administratif
  - 14 mai (soir): St-Yves et St-Odile
  - 16 mai (midi): Ste-Agnès
  - 16 mai (soir): Rose-des-Vents et Des Sources
  - 22 mai (midi): Aquarelle
  - 22 mai (soir): Estran et Langevin
  - 29 mai (midi): Mistral
  - 29 mai (soir): Norjoli et Des Alizés
- 1 juin: Prochaine parution du journal

**leucan**   CSN

### Camp Vol d'été Leucan-CSN

Au dernier décompte, le montant recueilli pour le camp Vol d'été Leucan-CSN était de 51,60\$, soit 9,4% de l'objectif de 550\$. Cela exclut les banques scellées disponibles pendant la tournée, qui seront comptées à la fin de la tournée. Ceux qui le désirent pourront déposer leur don dans la tire-lire lors de notre passage dans votre école et à l'assemblée du 16 mai 2018.



## Capsule SST

### La gastro-entérite au travail

Texte par Esther Rioux, 1ère VP et responsable du dossier SST

Lorsque la contamination survient dans l'exercice de votre travail et que vous devez vous absenter, l'employeur doit en assurer l'indemnisation. Lorsque vous avez une gastro-entérite, vous devez bien vous hydrater en prenant des sels minéraux dont le corps a besoin pour se rétablir. Vous pouvez aussi faire une solution maison:

- 12 oz de jus d'orange
- 20 oz d'eau bouillie
- 1/2 c. à thé de sel

Laissez refroidir et boire

Les symptômes de la gastro-entérite durent habituellement de 24 à 72 heures. Une personne atteinte de gastro-entérite est généralement contagieuse en présence des symptômes (diarrhée, crampes, nausées, vomissements).

Si vous avez les symptômes, il est important de rester à la maison pour vous soigner et éviter de transmettre la maladie à d'autres personnes et ce, jusqu'à la disparition des symptômes.

## Capsule SST

### Comment se mettre à l'abri de la toxicomanie

Texte par Esther Rioux, 1ère VP et responsable du dossier SST

La meilleure façon de se mettre à l'abri de la toxicomanie consiste à rester en bonne santé ou à s'efforcer d'améliorer son état de santé. Pour ce faire, il est essentiel de continuer à développer des habiletés d'adaptation permettant de gérer le stress quotidien, d'adopter des activités de loisirs saines et de se constituer un réseau de soutien à même sa famille et son cercle d'amis.

En outre, lorsqu'on se s'adonne à des activités susceptibles de mener à la dépendance, par exemple la consommation d'alcool, il faut le faire de façon responsable, tout en gardant à l'esprit les signes qui pourraient vous indiquer que ces comportements sont en train de devenir malsains.

## Soirée de quilles

Pour une 2e année, votre exécutif organise une soirée de quilles.

**Date:** Samedi le **12 mai 2018** à 19h00

*(La date a été modifiée pour tenir compte d'un événement-bénéfice au Paul-Hubert)*

**Lieu:** Quilles Rimouski (à Pointe-au-Père)

- ⇒ Consommations disponibles sur place
- ⇒ Prix de présences à gagner!
- ⇒ **Entrée libre pour les membres** (5\$ pour les accompagnateurs)
- ⇒ L'inscription est terminée depuis le 27 avril 2018, mais des places sont encore disponibles.

## Bienvenue à tous!

## Le syndicat pour les nuls

Jonathan Proulx, 2e v-p et responsable des griefs

**Votre** exécutif est constitué de cette façon :

- Présidence :  
Isabelle coulombe (éducatrice spécialisée)
- 1<sup>ère</sup> Vice-Présidence :  
Esther Rioux (éducatrice en service de garde)
- 2<sup>e</sup> Vice-Présidence :  
Jonathan Proulx (éducateur spécialisé)
- Trésorerie :  
Denise Langlois (concierge)
- Secrétaire :  
Jean-François Landry (opérateur informatique)

Différents milieux pour avoir une meilleure vision globale et pour améliorer le point vue face à l'employeur.

Nous nous rencontrons deux fois par mois en exécutif complet pour discuter de divers sujets: demandes patronales, dossiers de membres, griefs, finances du syndicat, retours des instances de la CS et syndicales, et beaucoup d'autres choses!

En plus des tâches spécifiques au poste de chacun, nous avons tous des dossiers dont nous nous occupons: SST, Griefs, Journal syndical, présence dans les comités paritaires (EHDA, SST, CRT, etc...) et bien d'autres!

Nous répartissons aussi entre nous les périodes de présence au bureau pour le service aux membres, ainsi que la présence aux réunions des diverses instances syndicales (Secteur Scolaire, FEESP, CSN).

**sssdp**   
Syndicat du soutien  
scolaire des Phares - CSN

**Bureau principal de Rimouski:**

École Langevin, porte 6

*(passez par la rue Potvin, c'est la porte avec la pente à 3 niveaux!)*

105, rue St-Jean-Baptiste Ouest, local 209

Rimouski, Québec, G5L 4J2

**Bureau de Mont-Joli:**

**CFA Mont-Joli - Mitis**, entrée de l'administration, 2e étage

1632, rue Lindsay, local 211B

Mont-Joli, Québec, G5H 3A6

**Horaire du service aux membres (au bureau de...):**

Rimouski - Les mardi et jeudi de 12h30 à 15h30

Mont-Joli - Le mercredi de 12h30 à 15h30

**Téléphone :** 2465 (interne)

418-722-9465 (externe)

**Fax :** 418-722-9420

**Courriel :** [syndicat@csphares.qc.ca](mailto:syndicat@csphares.qc.ca)

**Site web :** <https://sssdp.monsyndicat.org/>

**Facebook :**

<https://www.facebook.com/groups/SSSDesPhares/>